



L'essentiel de
votre protection
santé

Fonctionnement de l'offre

Quel est le coût mensuel de la cotisation ?

Le coût mensuel de la cotisation est de :

Jusqu'à 30 ans	de 31 ans à 40 ans	A partir de 41 ans
27,08 €	38,35 €	60,90 €

Au changement de tranche d'âge, la cotisation change le 1^{er} du mois suivant la date anniversaire.

Le montant de la cotisation est fixé par l'Assemblée Générale et toute variation s'applique à la même date pour toutes les offres souscrites.

Quel est le délai minimum d'adhésion ?

L'adhésion est conclue pour une durée expirant le 31 décembre de l'année en cours. Elle se renouvelle annuellement, par tacite reconduction, le 1^{er} janvier de chaque année civile.

La connexion Noemie est-elle obligatoire ? Oui.

Comment dois-je procéder pour l'inscription ?

Il vous suffit de remplir le bulletin d'adhésion en le demandant à la Mutuelle (par courrier ou téléphone) ou en le téléchargeant sur le site www.ibameo.fr. Vous pouvez également souscrire directement sur notre site internet www.ibameo.fr. L'adhésion en ligne est un outil interactif, sécurisé et 100% dématérialisé !

Y a-t-il un délai de carence ou des formalités particulières avant l'adhésion ?

Non, les prestations commencent à l'ouverture du contrat.

La cotisation est-elle familiale ? Non, elle est individuelle.

Quand et comment changer d'offre ou me radier ?

Il suffit de nous envoyer votre demande par recommandé avec accusé de réception deux mois avant la date de renouvellement soit le 31 octobre au plus tard. Pour tout changement d'offre, retourner par courrier postal au Centre de Gestion un bulletin d'adhésion dûment complété et signé pour la nouvelle offre avec votre demande de résiliation.

Est-ce que le contrat est « responsable » ?

Oui. Pour être « responsable », le contrat doit rembourser deux actes de la liste fixée par le gouvernement ; or ce contrat inclut plus de la moitié des actes de cette liste.

IBAMEO, mutuelle régie par le Livre II du code de la mutualité, immatriculée sous le n° SIREN 391 346 236,

siège social situé 110, boulevard de la Salle, 45760 Boigny sur Bionne, soumise au contrôle de l'ACPR sise au 4, place de Budapest CS 92459, 75436 Paris Cedex 9.

Questions RÉPONSES

Bénéficiaire de l'offre

A qui s'adresse cette offre ?

Cette offre s'adresse à tous et plus particulièrement aux jeunes.

Garanties et Avantages

Quelles sont les garanties ?

La Mutuelle garantit le Ticket Modérateur sur l'ensemble des prestations.

- le forfait journalier pour les établissements de santé sans limitation de durée ;
- le forfait ambulatoire ;
- le forfait patient ;
- le remboursement des lentilles non remboursées par la Sécurité sociale tous les ans ;
- la participation au substitut nicotinique (50 € / an) et le forfait contraception (40 € / an).

Quels avantages a-t-on à souscrire à cette offre ?

Les avantages sont les suivants :

- complémentaire santé sans droit d'entrée ni formalité médicale ;
- accès au réseau de soins Santéclair (téléconsultation) ;
- pas de délai de carence ;
- formulaire en ligne pour simplifier vos démarches administratives ;
- tiers payant Almerys ;
- offres partenaires : Macif avantage et Mutlog (assurance emprunteur) ;
- rendez-vous prévention ;
- accès aux garanties du « Service Assistance Santé ».

Seul le règlement mutualiste de l'offre fait foi.

Besoin d'informations complémentaires ?

Appelez le 09 69 39 98 00 ou le 0 800 000 700

Par mail : mutuelle@ibameo.fr

Sur le site web : www.ibameo.fr